



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PREFECTURE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières

Bobigny, le 05 AOUT 2013

affaire suivie par Madame Sandra DAVILA
DDDCL/BUAF/FF/n° 1082
☎ : 01.41.60.66.19
Mél : sandra.davila@seine-saint-denis.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 10 juin 2013, vous avez sollicité une audience concernant le projet de prolongement de la ligne 11 du métro de Mairie des Lilas à Rosny- Bois/Perrier.

J'attire votre attention sur le fait que le dossier du projet susvisé répond aux exigences du code de l'environnement et qu'il a reçu tous les avis réglementaires.

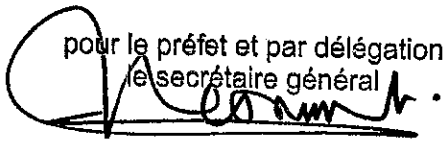
En outre, la mise à enquête publique ne préjuge pas de la décision qui sera prise à son issue. Il s'agit en effet d'une procédure destinée à informer le public sur l'opération et lui permettre de s'exprimer le plus largement possible.

En application du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête désigné par le tribunal administratif de Montreuil peut, lorsqu'il l'estime nécessaire, organiser une réunion d'information et d'échange avec le public.

Ceci étant, lors du déroulement de l'enquête, chacun a la possibilité de s'exprimer et de formuler ses observations sur le projet, la mission du commissaire enquêteur étant d'apprécier la portée de ces remarques et de donner son avis en toute objectivité.

Espérant avoir répondu à vos inquiétudes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

M. Pierre FULCHERI
Président de Association
Station Boissière Ligne 11
24, rue de la Renardière
93100 Montreuil

pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Hugues BESANCENOT